

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 92 (1983)
Heft: 6

Rubrik: Allocution de M. Pierre Aubert, président de la Confédération, lors de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse Olten, le 25 juin 1983

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

principales existantes, soit la Commission du Service de transfusion de sang et la Commission de surveillance du Laboratoire central, sous la présidence du docteur Godfried Hoby, membre du Comité central, et a chargé ce dernier d'examiner, avec le Secrétariat central, une nouvelle forme juridique pour le Laboratoire central et de formuler des propositions. Autre sujet de préoccupation pour la Croix-Rouge suisse: le fait qu'à l'heure actuelle, le Service de la Croix-Rouge ne dispose que des deux cinquièmes environ des effectifs qui seraient nécessaires pour exploiter les 40 hôpitaux militaires qui, en cas de besoin, seraient sans distinction à la disposition de la population civile, de la protection civile et de l'armée. Créé en 1903, il y a donc quatre-vingts ans de cela, le Service de la Croix-Rouge – sans lequel le service sanitaire de l'armée ne serait pas en mesure de fonctionner – figure au nombre des plus anciens services sanitaires féminins du monde. «N'est-il pas paradoxal, relève le président de la Croix-Rouge suisse, que la Croix-Rouge ne remplisse malheureusement plus guère ce qui à l'origine était, en vertu des Conventions de Genève, sa seule obligation?»

Les Conventions, en effet, stipulent que la Croix-Rouge doit tenir à disposition, pour la défense nationale, du personnel qualifié en nombre suffisant, à savoir des infirmières, des laborantines, des femmes médecins et des pharmaciennes. Il y a quelques mois, le Conseil de direction, après avoir fait le point des tâches statutaires de la Croix-Rouge suisse, est arrivé à la conclusion qu'il y a lieu de développer toutes les activités contribuant à freiner l'inflation continue des coûts de la santé publique. Le Conseil de direction a déclaré que les secteurs d'activité prioritaires étaient en premier lieu les soins non professionnels aux malades (art. 7, 1b), en deuxième lieu le travail fourni sous le couvert de la Croix-Rouge Jeunesse (art. a) et, en troisième lieu, la santé publique (art. 10). Le rôle de la Croix-Rouge suisse consiste ici à soutenir les efforts fournis en faveur de la santé publique, notamment dans le domaine de l'éducation sanitaire et de la prévention des maladies, ainsi que la participation à l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Que ce soit dans l'un ou dans l'autre de ces trois domaines, le Conseil de direction souhaite que la Croix-Rouge suisse collabore avec d'autres organisations et les pouvoirs publics et qu'elle délègue toujours plus de tâches et de responsabilités à ses sections. Le président Kurt Bolliger a conclu son allocution en souhaitant que la Croix-Rouge suisse, malgré ses 120

ans, conserve sa jeunesse, sa mobilité et sa vigueur. Comme l'avait dit un jour son prédécesseur, le professeur Hans Haug, «La Croix-Rouge, c'est une attitude, un style de vie, une impulsion éthique». La prochaine assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse aura lieu à Rorschach, sur invitation de la section de Bodan-Rheintal. ■

Allocution de M. Pierre Aubert, président de la Confédération, lors de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge suisse Olten, le 25 juin 1983

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, C'est avec joie que je m'adresse à vous, venus des quatre coins du pays pour tenir, ici à Olten, vos assises annuelles. La Croix-Rouge suisse est non seulement une institution prestigieuse mettant ses activités au service du pays et de l'étranger, mais aussi un vaste rassemblement de citoyennes et citoyens suisses qui, depuis plus d'un siècle déjà, mettent leurs efforts au service de la communauté. C'est là un formidable édifice populaire de solidarité et d'amour pour le prochain qui s'est érigé sur les idées d'Henry Dunant et de Max Huber. En les faisant vôtres, vous avez su répondre à cet appel à la conscience des peuples, qu'a été et que reste le «Souvenir de Solferino».

Mesdames et Messieurs les délégués, Le rayonnement national et international de la Croix-Rouge est aujourd'hui l'un des symboles les plus vivants d'une Suisse que nous voulons généreuse et hospitalière. C'est le symbole de cette même Suisse qui a su préserver son indépendance et sa liberté, au besoin les armes à la main, tout en créant avec ouverture et sagesse des institutions qui ont permis de résoudre nos conflits par la négociation et le dialogue plutôt que par la guerre. Petit miracle, au milieu d'une Europe souvent déchirée, nous aurions pu nous replier sur nous-mêmes, tenter de



Photo Keystone

nous protéger davantage encore de tout ce qui venait de l'extérieur, ne pas nous soucier de ce qui s'y passait. Mais assez d'esprits clairvoyants ont compris que notre petit pays ne pouvait se borner à se replier égoïstement sur lui-même. Ils ont compris que nous ne pouvions

rester à l'écart des grands courants qui allaient transformer le monde, les idées et les hommes, propulsant l'humanité au rythme effréné que connaît ce XX^e siècle. Il s'est trouvé quelqu'un pour se souvenir que, derrière la raison d'Etat, derrière la guerre et ses massacres, il y avait des hommes, des femmes et des enfants qui souffrent et qui meurent, arrachés à des êtres chers et qui, ayant tout perdu, ne savent comment survivre.

Le plus remarquable est peut-être qu'il se soit trouvé et qu'il se trouve encore tant d'hommes et de femmes que cette idée frappe et qui sont prêts à sacrifier temps et argent pour venir en aide aux plus défavorisés, sur lesquels le sort s'acharne.

Aujourd'hui, vous êtes sans doute les meilleurs porte-parole des valeurs de solidarité et d'humanité que notre pays

encore, peu d'entre nous refusent d'aider ceux que la catastrophe frappe. Pourtant notre générosité, notre tradition humanitaire se refroidissent par moments devant l'ampleur des besoins. Est-ce par découragement, est-ce par crainte de ne pas savoir où s'arrêter? Il est certain en tout cas que notre solidarité doit aujourd'hui se manifester plus amplement: le sous-développement, avec ces centaines de millions d'individus qui ne savent pas ce qu'ils mangeront demain, et qui n'ont le plus souvent ni soins médicaux ni écoles, les réfugiés, avec ces dizaines de millions d'individus qui ont dû fuir, tout quitter et qui se retrouvent sans aucun moyen d'existence, voilà autant de défis que nous devons relever.

Un grand nombre d'organisations privées suisses s'efforcent d'apporter une aide à ces populations. La Croix-Rouge suisse joue en ce domaine un rôle extrêmement important. Mais les besoins sont tels que la Confédération doit, elle aussi, intervenir. Elle le fait bilatéralement, ainsi qu'en étroite relation avec les œuvres d'entraide suisse et avec un certain nombre d'organisations internationales. L'excellente coopération qui existe entre la Croix-Rouge suisse et notre Division de l'aide humanitaire et son Corps d'aide en cas de catastrophe est sur ce point exemplaire. Malheureusement, nos efforts restent bien insuffisants non seulement face aux besoins presque illimités, mais aussi face à ce que nous pourrions raisonnablement faire, par rapport à ce que font d'autres pays dont la situation économique est semblable à la nôtre, voire souvent moins bonne. Vous savez que nous consacrons 0,26% de ce que nous produisons à aider les pays et les populations du tiers monde. Parmi les dix-sept pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, il n'y en a plus qu'un seul qui en fasse encore moins que nous. Ce qui est plus grave, c'est que si l'on ajoute à l'effort public tout ce que nous faisons par l'intermédiaire des œuvres d'entraide privées, nous restons globalement parmi les moins généreux. C'est un problème que la Croix-Rouge suisse connaît d'ailleurs très bien, puisqu'elle n'arrive plus à financer de manière satisfaisante les activités qu'elle réalise en faveur des populations du tiers monde.

J'aimerais maintenant, en cette journée

des réfugiés, évoquer plus particulièrement le sort des dizaines de millions de personnes déplacées et de réfugiés qui, partout dans le monde, attendent de trouver un refuge où ils puissent vivre en paix et en sécurité.

La Suisse est depuis des siècles une terre d'asile. Elle a accueilli des femmes et des hommes qui, pour des motifs politiques ou religieux, durent quitter leur patrie.

Notre situation géographique au cœur de l'Europe, notre diversité linguistique, religieuse et culturelle, notre pluralisme politique, riche en tolérance et en compréhension pour les minorités, tous ces facteurs ont fait, et font de nous un refuge tout désigné pour des hommes venant de tous les horizons.

Au XV^e siècle déjà, les paysans d'Alsace fuient la guerre avec femmes et enfants, armes et bagages, et trouvent refuge à Bâle. Plus tard, les répressions de soulèvements paysans dans le Haut-Rhin et dans le Wurtemberg incitent de nombreux réfugiés à chercher asile en Suisse. Les persécutions religieuses du XV^e siècle, puis celles qui suivent la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, déclenchent une immense vague de réfugiés venant de l'Europe tout entière; 140 000 Huguenots s'enfuient en Suisse, d'où nombre d'entre eux, il faut le préciser, se rendent dans d'autres pays.

C'est au XIX^e siècle que se précisent la plupart des principes qui régissent actuellement le droit d'asile. A la suite de la Révolution française, la Suisse se trouve au centre d'une Europe en effervescence. Dès 1815, la répression des mouvements libéraux dans les pays conservateurs et monarchistes qui nous entourent nous amène de nombreux réfugiés. Notre pays fait face, parfois non sans peine, aux pressions de la Sainte Alliance. J'en veux pour preuve la déclaration de la Diète qui dit se trouver «devant une intervention collective des Puissances».

Après l'écrasement des révolutions de 1848, de nombreux réfugiés continuent à exercer leur activité politique à partir de notre territoire, avec l'aide d'une partie de la population. Cette attitude nous attire naturellement les foudres des puissances étrangères. Chaque fois cependant, le Conseil fédéral répond que l'exercice du droit d'asile incombe à la Suisse en propre, qu'il est un attribut de la souveraineté et que



Un groupe de «Boat People» célèbre le premier anniversaire de leur arrivée en Europe.

Photo UNHCR

comme tel, il ne peut donner lieu aux ordres comminatoires d'Etats étrangers. L'histoire de l'asile dans la Suisse du XIX^e siècle est riche en péripéties et en grands personnages. En 1834, 400 Polonais menés par Mazzini, Italien expert en agitation et chef de file du Risorgimento, marchent sur la Savoie à partir du territoire suisse pour bien vite se replier à nouveau sous le parapluie helvétique. Le 27 juin de la même année, une réunion d'ouvriers allemands au café «Zum Steinhölzli» près de Berne nous vaut la rupture des relations diplomatiques avec l'Autriche de Metternich.

En 1838, «l'affaire Louis-Napoléon», bourgeois d'honneur du canton de Thurgovie, voit 25 000 soldats des armées d'Autriche, de Prusse et de Russie se masser à nos frontières. La population est résolue à défendre l'asile d'un réfugié. Mais le futur Napoléon III quitte volontairement notre pays et la guerre est ainsi évitée.

En 1864, après avoir participé à l'insurrection de leur patrie, 2000 Polonais se réfugient chez nous. En 1878, après l'adoption de la loi contre la sociale-

démocratie allemande, un nombre considérable d'adhérents de ce parti fuient en Suisse.

Mais ce que ces chiffres ne disent pas, c'est à quel point les réfugiés politiques ou religieux ont marqué le développement de la Confédération, non seulement par leur simple présence en Suisse, mais aussi par leur travail et leur participation à notre vie sociale. Ils ont ainsi contribué à façonner notre histoire et nous ne saurions les en dissocier. Car il est une constatation importante à faire et dont il faut se souvenir tout spécialement aujourd'hui: la Suisse a fait son devoir envers les réfugiés, mais ceux-ci à leur tour, ont indiscutablement contribué à l'épanouissement de notre pays.

Face à la vague des réfugiés politiques et militaires de la Première Guerre mondiale, le Conseil fédéral déclare dans son rapport aux Chambres sur la neutralité: «Il appartient aux privilèges d'un pays neutre d'élever la voix de l'humanité au milieu des terribles combats des peuples et de contribuer au soulagement des misères de la guerre.» La montée du régime national-social-

liste, la vague xénophobe puis, surtout, la Seconde Guerre mondiale voient se développer une politique que certains historiens vont jusqu'à qualifier d'extrêmement peu accueillante et même d'inhumaine. C'est une période où le conflit constant, sous-jacent à la politique de l'asile, entre l'humanité et la raison d'Etat, est envenimé par des erreurs d'évaluation ou peut-être même par l'ignorance de certains faits. Mais, même à cette époque, la voix du peuple suisse ne s'est pas tue en faveur de l'humanité, et cela malgré l'incertitude que faisait peser un voisin trop puissant.

En 1956, alors que le Conseil fédéral exprime son inquiétude face à la situation tendue de l'époque, 10 000 réfugiés hongrois profitent des arrêtés fédéraux pris en leur faveur dans le cadre d'une généreuse action humanitaire pour entrer dans notre pays. Le Conseil fédéral ouvre également toutes les portes du pays afin d'accueillir 11 000 réfugiés tchécoslovaques pour qui vient de s'éteindre brutalement le souffle naissant de la liberté. C'était après le printemps de Prague 1968.

Au cours de ces dernières années, le problème des réfugiés s'accroît et c'est de tous les continents qu'ils affluent. En 1980, nous accueillons 10000 réfugiés d'Indochine; en 1982, plus d'un millier de Polonais. Parallèlement à ces événements, la Suisse s'efforce de codifier son droit en matière d'asile.

La loi sur l'asile du 5 octobre 1979 entre en vigueur le 1^{er} janvier 1981. Elle consacre une ligne de conduite qui veut que le droit d'asile suisse soit non seulement une tradition, mais encore une maxime politique et qu'il soit l'expression de la conception helvétique de la liberté et de l'indépendance.

Le monde compte aujourd'hui environ 15 millions de réfugiés et de personnes déplacées. La plupart d'entre eux ont dû fuir pour sauver leur vie, pour éviter d'être jeté en prison. Ils vivent pratiquement tous dans des situations de dénuement indescriptibles et dépendent, pour leur survie, de l'aide internationale. La Croix-Rouge suisse, le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi qu'un grand nombre d'organisations d'entraide nationales et internationales y contribuent. La Confédération a consacré, l'année dernière, vous le savez, plus de 25 millions de francs pour aider les réfugiés de pays en développement qui sont généralement installés dans un pays voisin de leur pays d'origine. Ce type d'aide est extrêmement important, car il permet d'installer un grand nombre de réfugiés dans un milieu proche de celui dans lequel ils ont toujours vécu. Cette aide leur permet de garder le contact avec leur pays, avec leur famille et avec leurs amis. Nous devrions en ce domaine pouvoir faire davantage, surtout lorsque le pays d'accueil est pauvre et qu'il ne peut lui-même supporter un afflux de réfugiés proportionnellement très important. Notre aide humanitaire internationale en faveur des personnes déplacées, notre appui aussi aux mesures de rapatriement et de réunions des familles, constituent un complément indispensable à la politique d'asile que nous pratiquons dans notre pays. Cette politique pose un certain nombre de problèmes pratiques, notamment aux autorités fédérales et à celles de nos cantons où s'accumulent actuellement le plus grand nombre de demandes.

L'augmentation continue des demandes d'asile, combinée avec l'interdiction d'engager du personnel dans l'administration fédérale, ont pour résultat que les requêtes sont traitées dans des délais devenus inadmissibles; ne faut-il pas compter deux à trois ans, en moyenne, pour qu'une décision sur l'asile soit prise? Dans combien de cas n'est-il plus possible alors, de songer à un renvoi à l'étranger et cela pour des raisons humanitaires bien compréhensibles?

Les demandes d'asile sont généralement présentées dans les grandes villes,

où l'on assiste alors à une concentration de requérants qui ne font qu'accroître les difficultés d'hébergement et d'emploi.

L'année dernière déjà, les cantons concernés ont invité la Confédération à prendre certaines mesures. Certains cantons n'arrivent plus, seuls, à faire face à l'afflux des demandeurs d'asile, ni à résoudre, en particulier, la question de leur hébergement. On doit pouvoir – et il le faut, au début du moins – les aider, d'abord en demandant à d'autres cantons moins sollicités de les recevoir, ensuite en ouvrant des

1982: arrivée d'une famille de réfugiés polonais.

Photo UNHCR



centres d'accueil adéquats.

Vous le savez, le Conseil fédéral vient de soumettre en procédure de consultation un avant-projet de révision de la loi sur l'asile. Il ne s'agit pas de toucher au principe même de l'asile mais d'en revoir la procédure, de façon que les demandes puissent être examinées plus rapidement. C'est important, en particulier pour les demandes infondées qui doivent pouvoir continuer à bénéficier du droit d'asile.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les délégués, permettez-moi d'en appeler à l'esprit de solidarité du peuple suisse. Car les problèmes que soulève l'asile ne sont pas seulement l'affaire du gouvernement. Pour les résoudre, il faut la volonté du peuple. L'aide apportée aux réfugiés de Hongrie et de Tchécoslovaquie fut une manifestation exemplaire d'unanimité et de spontanéité. L'aide aux réfugiés ne doit donc pas être comprise comme un but en soi, mais comme une manifestation de la solidarité du peuple suisse tout entier envers les réfugiés. Quel meilleur exemple de solidarité que la Croix-Rouge suisse, enracinée dans le peuple et qui, dans les moments de crise, est présente sur tous les fronts, offrant aide et assistance à tous.

Grâce à vos efforts concrets de tous les jours, vous contribuez à maintenir vivants les principes humanitaires qui ont toujours inspiré notre pays. Ainsi, la politique d'asile de la Suisse doit être choisie et assumée par les Suisses eux-mêmes. L'Etat quant à lui doit tout mettre en œuvre pour respecter la volonté du peuple et non pas pour s'y substituer.

Dans notre monde où existent tant d'inégalités, où tant de nos semblables sont persécutés, emprisonnés, torturés, presque sous nos yeux, dans un monde où notre liberté, notre indépendance et notre prospérité restent une exception, nous devons poursuivre notre effort en faveur des plus défavorisés.

Mesdames et Messieurs les délégués, la Suisse, fidèle à sa tradition, continuera à prendre ses responsabilités et à accueillir des réfugiés avec générosité. Nous comptons sur vous pour l'aider à remplir cette noble mission et, ainsi, contribuer à perpétuer l'image d'une Suisse ouverte, disponible et solidaire et nous vous en remercions.

Requérants d'asile à Fribourg:

le rôle d'une section dans l'aide aux réfugiés

La vague des candidats à l'asile dans notre pays a fortement augmenté au cours de ces dernières années: 1882 en 1979, 3020 en 1980, 4226 en 1981 et 7135 en 1982. Pour 1983, on en attend 10 000 ou 11 000... L'accueil de ces requérants d'asile pose de grands problèmes à certains cantons qui réclament une accélération des procédures, une meilleure répartition des réfugiés ainsi qu'une plus grande sévérité à l'égard des candidats à l'asile qui commettent des délits.

A Berne, en effet, les services de l'Office fédéral de la police sont surchargés. A la fin de 1982, 6200 personnes attendaient une décision en première instance et 2000 de plus une décision des instances de recours. Si bien qu'il arrive maintenant qu'un candidat à l'asile doive attendre deux à trois ans une décision le concernant. Toutefois, un projet de modification de la loi sur l'asile est en cours; ce projet prévoit de modifier la procédure d'octroi d'asile. La notion de réfugié (art. 3 de la loi sur l'asile) ne sera pas mise en cause par la révision. De leur côté, les œuvres d'entraide préparent, dans le cadre de l'OSAR, une prise de position commune sur le problème des requérants d'asile. Elles veulent attirer l'attention sur les conséquences humaines et sociales qui résultent du nombre croissant de requérants d'asile et de la longueur de la procédure.

En Suisse romande, la section Croix-Rouge de Lausanne (en collaboration avec le canton de Vaud), la section de Fribourg (en collaboration avec le canton de Fribourg), de même que la section de Genève (en collaboration avec d'autres œuvres d'entraide et avec le canton de Genève) exploitent à l'heure actuelle des centres pour requérants d'asile. Tâche ardue: les problèmes se multiplient, et ceux qui touchent au logement et au travail deviennent cruciaux. Ainsi, à Fribourg, les responsables de la section avouent avoir été dépassés.

Fribourg: comment trouver des logements, des emplois?

A la section Croix-Rouge de Fribourg, où nous nous sommes rendus pour interroger M^{me} Veste, administratrice de la section, sur les problèmes que pose l'accueil de requérants d'asile, il est devenu impossible de trouver des logements: entre 130 et 150 requérants d'asile ont dû être logés dans des hôtels ou dans des abris de la protection civile, au Schoenberg. La situation n'est guère plus brillante en ce qui concerne l'emploi: il est difficile de leur faire obtenir un contrat, car ils ne sont là qu'en attente, ils n'ont souvent pas les qualifications requises et une peau noire constitue souvent un handicap. Alors, les requérants se promènent dans les rues, ce qui ne fait qu'exciter la xénophobie de la population, ainsi qu'en témoigne cet Africain: «Si je cherche du travail, on me reproche de voler un emploi à un Suisse, si je me promène dans la rue, on me reproche d'être paresseux et de profiter de l'argent de la population suisse...»

M^{me} Veste:

«une tâche fondamentalement Croix-Rouge»

Réd.: L'accueil de requérants d'asile fait actuellement partie des tâches de la section fribourgeoise de la Croix-Rouge suisse; quand avez-vous commencé cette activité et comment vous a-t-elle été suggérée?

M^{me} Veste: Nous avons reçu un appel du Département des affaires sociales en février 1982, nous demandant de les aider, car ils étaient surchargés par l'arrivée massive de réfugiés dans le canton. Au début, il ne s'agissait que de les soulager en prenant en charge 10 dossiers. Or nous sommes arrivés à 552 dossiers à la fin de l'année 1982 et aujourd'hui, en juin 1983, nous avons une moyenne de 1000 dossiers à gérer! Actuellement, cette activité est devenue la tâche prioritaire de la section